



## Ville de Puttrelange-aux-Lacs

Hôtel de ville  
Rue Wilson

Tél 03 87 09 60 01  
Fax 03 87 09 55 04

Email : [mairie.puttrelange@wanadoo.fr](mailto:mairie.puttrelange@wanadoo.fr)

Puttrelange-aux-Lacs, le 15 décembre 2020

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, M. VICO Francisco, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antonio, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. DURAND Gérard, Mme MICHON Isabelle, M. POSTAL Dominique, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, Mme BECKER Coralie, Mlle BARBANO Tiffany, M. NEUMANN Jean-Luc, M. MULLER Grégory, Mme MARTINET Frédérique

Procurations : Mme OLTMANN Viviane à M. DECKER Claude, M. MEYER Fernand à M. VICO Francisco, M. ISLER Charlene à M. NEUMANN Jean-Luc

Absents : Mme HAMANN Isabelle, M. GABRIEL Alain

Le dix décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, au Centre d'Action Culturel, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 4 décembre 2020 pour la 5<sup>me</sup> séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

M. le Maire sollicite l'accord de l'assemblée afin de rajouter 3 points supplémentaires :

- Point 23 – Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle
- Point 24 – Reconnaissance d'utilité publique du foyer des lacs
- Point 25 – Motion pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest de Metz

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020

Une erreur s'est glissée dans la date indiquée en lettres au premier paragraphe. Le document sera rectifié. Le procès verbal est adopté à l'unanimité

#### Désignation d'une secrétaire de séance

Mme BECKER Coralie est désignée pour assurer cette fonction.

#### 1) Demande d'abattage d'un chêne par un riverain

Un riverain de l'impasse de la source demande à soumettre au conseil municipal l'abattage d'un chêne situé à proximité de son domicile.

Après avoir présenté ses raisons, M. le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce à bulletin secret. Le dépouillement fait état de 7 voix pour l'abattage de l'arbre et 14 voix contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas abattre l'arbre.

## 2) Frais de formation

La prise en charge des frais de formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement (les frais de transport et les frais de séjour, c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration) dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État (arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État) et selon la délibération du 5 décembre 2018
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat dans la limite maximale fixé par l'arrêté du 29 juillet 2020. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 3) Clôture du budget camping

Le Maire rappelle que le camping est fermé depuis 2019. Compte tenu de la volonté de ne plus réaliser de projet à court terme sur ce secteur en régie et de rechercher un repreneur dont c'est le métier pour redynamiser le développement touristique, la nécessité de conserver un budget annexe ne se justifie plus et il est proposé de le clôturer pour la fin de l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide la clôture du budget annexe « Camping » et le transfert de l'actif / passif du budget annexe au budget principal en date du 31/12/2020
- dit que les résultats du 31/12/2020 dudit budget seront intégrés au budget principal de la Commune en 2021
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 4) Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, au vu de la situation comptable, propose les modifications budgétaires suivantes au budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D / 023 / Virement à la section d'investissement		10 079,60		
R / 722-042 / Travaux en régie				10 079,60
<b>TOTAL</b>		<b>10 079,60</b>	-	<b>10 079,60</b>

INVESTISSEMENT				
R / 021 / Virement de la section de fonctionnement				10 079,60
D / 2111 / Terrains nus	135 000,00			
D / 2315 / installations, matériels...		135 000,00		
D / 21312-040 / Bâtiments scolaires		2 034,45		
D / 21318-040 / Autres bâtiments publics				
D / 2138-040 / Autres constructions		1 015,37		
D / 2152-040 / Installations de voirie		7 029,78		
<b>TOTAL</b>	<b>135 000,00</b>	<b>145 079,60</b>	<b>0</b>	<b>10 079,60</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées ci-dessus.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 5) Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif 2021 selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur les comptes :

- 2031 Frais d'études
- 2111 Terrains nus
- 21311 Hôtel de ville
- 21312 Bâtiments scolaires
- 21318 Autres bâtiments publics
- 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2151 Réseaux de voirie
- 2152 Installations de voirie
- 21534 Réseaux d'électrification
- 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- 21578 Autre matériel et outillage de voirie
- 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2181 Installations générales, agencements et installations divers
- 2182 Matériel de transport
- 2183 Matériel de bureau et matériel informatique
- 2184 Mobilier
- 2188 Autres immobilisations corporelles
- 2313 Constructions
- 2315 Installations, matériel et outillage techniques

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 6) Demande de subvention DETR

- a) Réhabilitation du Château Massing

Considérant le caractère historique du Château Massing,  
 Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'isolation du bâtiment,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet de réhabilitation (1ère tranche) estimées à 500 000,00 HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 250 000 € (soit 50 % du montant total) selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant		Montant HT	%
	HT	Recettes		
Travaux	500 000	DETR et /ou DSIL (Etat)	250 000	50
		Emprunt / fonds propres	250 000	50
Totaux	500 000		500 000	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

#### b) Réhabilitation de la Mairie

Considérant la possibilité de créer une maison France Services,

Considérant que la nécessité de réaliser les travaux d'isolation de la Mairie,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet de réhabilitation de la mairie estimées à 900 000,00 HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 450 000 € (soit 50 % du montant total) selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant		Montant HT	%
	HT	Recettes		
Travaux	900 000	DETR et /ou DSIL (Etat)	450 000	50
		Emprunt / fonds propres	450 000	50
Totaux	900 000		900 000	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### 7) Demande de subvention Leader

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Considérant l'engagement de la commune de Puttelange-aux-Lacs en collaboration avec le Foyer des Lacs, dans son projet de création d'un pôle solidaire avec notamment des ateliers couture et cuisine,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet estimées à 29 635,51 euros HT,

Vu les axes d'intervention du GAL LEADER 2014-2023 du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet « Création d'un pôle solidaire » ;
- d'approuver le plan de financement lié à cette opération comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Achats équipements et fournitures	29 635,51 €	Union Européenne (LEADER)	23 708,41 €	80
		Autofinancement	5 927,10 €	20
Totaux	29 635,51 €		29 635,51 €	100

- de solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 23 708,41 € pour « Création d'un pôle solidaire » ;
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;
- cette délibération annule et remplace la délibération du 15 septembre 2020.

## 8) Demande de subvention Amende de police

Le Maire rappelle que la Commune a obtenu une subvention Amissur au titre des amendes de police pour l'installation de feux tricolores rue du Lac.

Compte tenu des problèmes rencontrés par la mise en place de ces feux « à récompense » (installation encore en phase expérimentale), il est proposé de demander le remplacement de ce projet par celui du feu piétons rue Wilson, adopté par délibération du 15 septembre 2020, pour des questions de priorité et de faisabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 9) Création de poste

Pour pouvoir permettre l'avancement de grade d'un agent communal, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 15 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 10) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Pour renforcer les services de l'accueil / état civil, le Maire explique à l'assemblée qu'il faudrait augmenter la durée hebdomadaire d'un agent à temps non complet par une suppression et création de postes. Il propose :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet (*soit 17,5/35<sup>e</sup>*)

ET la création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet (*soit 24,5/35<sup>e</sup>*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3) ;

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 3 décembre 2020 ;

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

### **11) Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@É**

Le Maire de la commune de Puttelange-aux-Lacs présente au Conseil Municipal le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- une réponse à la difficulté rencontrée par les communes concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique, et de m'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

## 12) Transfert gymnases

Point reporté

## 13) Organisation du temps scolaire rentrée 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale demandant à la commune de se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour trois ans à compter de la rentrée 2021, même si le souhait de celle-ci est de maintenir l'organisation actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire telle qu'elle est en vigueur actuellement, pour trois ans à compter de la rentrée scolaire 2021 à savoir :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 08h15-11h45 / 13h30-16h00

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux conseils d'écoles, ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

## 14) Carte scolaire

Mme Henry expose le déséquilibre en effectifs des 2 groupes scolaires et propose de rétablir l'équilibre en rattachant les rues suivantes (en intégralité) au groupe scolaire Jean XXIII : rue Wilson, rue de Metz, rue Schuman, rue de Strasbourg, rue des Chalets, rue Pierre Pierra, rue Longue.

Les enfants ayant déjà commencé leur scolarité dans une école peuvent y rester et les fratries ne sont pas séparées.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mme Henry et après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du périmètre scolaire des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2021, conformément à la répartition proposée ci-dessus.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

## 15) Dotation scolaire

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité :

- de modifier l'octroi des crédits en prévoyant une dotation de 34 € par élève dans le cadre des frais de fonctionnement des groupes scolaires (hors téléphonie) et pour les petits investissements,
- d'inscrire ces crédits au budget de l'année n sur la base des effectifs de la rentrée n-1.
- de prévoir cette somme chaque année au budget.

## 16) Convention GRDF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que GRDF a implanté des canalisations souterraines sur la parcelle située chemin de la Ronde à Puttelange-aux-Lacs cadastrée section 01 numéro 122.

Conformément à la convention sous seing privé du 24 janvier 2020, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 17) Convention ONF

M. Durand rappelle que l'Etat est propriétaire de la forêt domaniale qui comporte plusieurs chemins forestiers privés relevant du domaine privé de l'Etat et qui est géré par l'Office Nationale des Forêts (ONF).

La Commune bénéficie d'une autorisation de passage qu'il convient de renouveler. Le chemin d'exploitation se trouve sur les parcelles forestières 8, 9 et 10 (références cadastrales : section 59/4 et 60/2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention d'une durée de 17 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 18) Convention bibliothèque

Par décision du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a validé les nouveaux principes de fonctionnement du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Une nouvelle convention, régissant les relations entre la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et chacune des bibliothèques municipales du territoire de la Communauté d'Agglomération, a été approuvée à cette occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention entre la CASC et la Commune, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 19) Contrat salage

M. le Maire soumet au conseil municipal le contrat « Salage hivernal » pour 2020/2021.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ce contrat avec l'entreprise VISCONTI Charles & Cie de Rémering-les-Puttelange aux conditions suivantes :

- 650 €/HT par intervention de jour uniquement (y compris la fourniture de sel)
- 750 €/HT par intervention de jour uniquement, jours fériés et dimanches (y compris la fourniture de sel)
- 155 €/HT par intervention pour le raclage de la neige avec lame braise.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 20) Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- attribue une subvention de 1500 € pour les Foyers des Lacs pour l'agencement et l'équipement informatique de la salle nécessaire aux ateliers informatiques ;
- attribue une subvention de 1086,38 € à l'amicale du personnel pour la fourniture des Saint Nicolas ;



- donne suite à la demande de subvention déposée par le Home des 4 Saisons pour l'achat d'une borne musicale pour un montant de 2 377 € ;
- ne donne pas suite à la demande de subvention déposée par l'association française des sclérosés en plaques, le secours populaire ;
- autorise M. le Maire à mandater l'ensemble des sommes votées.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 21) Règlement de pêche

M. Durand soumet au conseil municipal le règlement général de la pêche applicable en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 22) Rapport sur le prix de l'eau

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019 établi par Veolia pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe (SIERS).

Après avoir entendu les principales observations, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport qui peut être consulté en mairie.

## 23) Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle (CDG 57),

le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 24) Reconnaissance d'utilité publique du Foyer des Lacs

M. le Maire informe l'Assemblée du projet de reconnaissance d'utilité publique du Foyer des Lacs.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient cette démarche.

POUR : 21 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 25) Motion pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest de Metz

Considérant que le service de réanimation de l'Hôpital Legouest a été fermé,  
Considérant que l'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs,  
Considérant qu'il convient d'accroître les capacités des hôpitaux pour répondre aux besoins,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal soutient à l'unanimité la motion portée par le Comité Pour l'Unité (CPU) pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest de Metz.

## Divers et communications

M. le Maire informe :

- de l'avenant N°2 pour les travaux routiers
- de l'ouverture de la concertation préalable au projet REC Solar France
- de la présentation de l'étude relative à la randonnée pédestre
- de la cession du chalet du camping pour 250 €
- de l'annulation de la conférence des Maires
- de l'arrêté de dissolution de l'AFUA
- de la réouverture de l'épicerie solidaire
- de la fourniture de masques aux enfants des écoles
- de la pétition contre le port du masque à l'école envoyée par des parents d'élèves
- de l'enquête menée pour les mercredis éducatifs
- de la possibilité de déposer un dossier pour les dégâts dus à la sécheresse 2020 jusqu'au 19/12/2020
- des décisions prises :

2020-025	23/10/2020	PROLIANS GUERMO	297,00
2020-026	23/10/2020	AMS	144,00
2020-027	23/10/2020	DIRECT COLLECTI	818,40
2020-028	23/10/2020	JEREMIE TOITURE	5 176,08
2020-029	23/10/2020	ALTRAD DIFFUSIO	1 308,00
2020-030	23/10/2020	CARDIA PULSE	5 445,60
2020-031	23/10/2020	PCS	14 346,72
2020-032	23/10/2020	EUROFINS	1 608,00
2020-033	26/10/2020	ACE BTP	1 028,25
2020-034	26/10/2020	SCHWARTZ PAUL	2 232,00
2020-035	28/10/2020	GINGEMBRE & ASS	654,00
2020-036	02/11/2020	VISCONTI CIE	1 470,00
2020-037	02/11/2020	ALSADEPARA	90,00
2020-038	05/11/2020	SUPPORT WAREHOU	656,20
2020-039	05/11/2020	MAUCHARD YVES	4 531,81
2020-040	05/11/2020	MANUTAN COLLECT	2 683,53
2020-041	06/11/2020	FLUIDTECH	408,07
2020-042	09/11/2020	BONNET THIRODE	25 200,00
2020-043	10/11/2020	STORANCY	6 215,81
2020-044	10/11/2020	EIFFAGE ENERGIE	290,57
2020-045	13/11/2020	LOXAM RENTAL	899,62
2020-046	13/11/2020	LOXAM RENTAL	899,62
2020-047	17/11/2020	PCS	2 034,00
2020-048	17/11/2020	SIVIHE	780,00
2020-049	17/11/2020	SIVIHE	540,00
2020-050	24/11/2020	LA CANOPEE	8 280,00

2020-051	24/11/2020	VISCONTI CIE	270,00
2020-052	24/11/2020	DRUIGARAGE	200,40
2020-053	03/12/2020	EGSM	57,17
2020-054	03/12/2020	KOMPAN	213,84
2020-055	03/12/2020	LA CANOPEE	1 944,00
2020-056	04/12/2020	SETEC	3 594,89

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20